



**CONSEIL DE  
L'UNION EUROPEENNE**

**Bruxelles, le 18 novembre 1999 (18.11)  
(OR. en)**

**12969/99**

**LIMITE**

**OJ/CONS 69  
PECHE 229**

**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE**

---

de la : 2220<sup>ème</sup> session du CONSEIL DE L'UNION EUROPEENNE (Pêche)

---

Bruxelles, le lundi 22 novembre 1999 (11 heures)

---

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Approbation de la liste des points "A"  
doc. 13004/99 PTS A 59
3. Proposition de règlement du Conseil définissant les modalités et conditions des actions structurelles dans le secteur de la pêche (\*)  
Base juridique : article 37 du traité  
– Adoption  
doc. 13605/98 PECHE 413 (x)  
12678/99 PECHE 217  
12939/99 PECHE 225
4. Proposition de règlement du Conseil portant organisation commune des marchés dans le secteur des produits de la pêche et de l'aquaculture  
Base juridique : article 37 du traité  
– Accord politique  
doc. 6028/99 PECHE 29 (x)  
12679/99 PECHE 218  
12940/99 PECHE 226

5. – Proposition de règlement du Conseil instituant un cadre communautaire pour la collecte et la gestion des données halieutiques essentielles à la conduite de la Politique commune de la pêche  
doc. 12347/99 PECHE 202
  - Proposition de décision du Conseil relative à une participation financière de la Communauté aux dépenses consenties par les Etats membres pour la collecte des données, ainsi qu'au financement d'études et de projets pilotes en appui de la politique commune de la pêche  
doc. 12350/99 PECHE 205
- Base juridique : article 37 du traité
- Présentation de la Commission
6. Maroc : futures relations dans le domaine de la pêche
  - Etat des lieux présenté par la Commission
7. Proposition de règlement établissant certaines mesures de contrôle applicables dans la zone de la convention sur la future coopération multilatérale dans les pêches de l'Atlantique du Nord-Est
- Base juridique : article 37 du traité
- Débat d'orientation
- doc. 10074/99 PECHE 144  
12933/99 PECHE 219
8. Divers
  - Organisation des travaux futurs
- 

(x) Document épuisé.

(\*) Point sur lequel un vote peut être demandé.